

SOLIDARITÉS SOCIALES, HANDICAP

Planning des permanences associatives de la MDPH

Découvrez, chaque mois, le planning des permanences associatives qui se déroulent à la Maison des Personnes Handicapées du Gard.

Publié le 27/11/2025 -- Temps de lecture: 05 minutes



Planning de la permanence des associations

Novembre 2025

• Télécharger le planning des associations

Décembre 2025

• <u>Télécharger le planning des associations</u>

Planning de la permanence des aidants

• Télécharger le planning des aidants

Horaires d'ouverture de la MDPH

du Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 & de 13h30 à 17h00

Vous pouvez également nous contacter par téléphone au 04 66 05 42 00 ou 0 800 20 55 88 (numéro vert)

ou par e-mail: mdph@gard.fr

Si vous ne pouvez pas vous rendre à la Permanence des aidants de la MDPH de Nîmes, vous pouvez faire appel aux espaces ressources aidants qui ont ouvert sur tout le territoire gardois, au plus près de chez vous, à Alès, Bagnols-sur-Cèze,

Calvisson, Le Vigan, Nîmes, Rochefort-du-Gard et Uzès. Retrouvez leurs coordonnées sur cette page.

Permanence des avocats

Des permanences d'avocats sont également organisées au sein de la MDPH. Uniquement sur rendezvous en appelant le04 66 70 63 10 ou 04 66 76 48 90 ou bienpar mail aux adresses suivantes : $\underline{\text{mid-nimes@justice.fr}}$

011

cdad.gard@justice.fr



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- Hôtel du département : de 8h00 à 17h00

 Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

 Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

<u>04 66 76 76 76</u>